

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Bully- les-Mines s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur François LEMAIRE, Maire, en suite de convocations en date du 26.10.2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etalent présents : Tous les membres en exercice (33)

Personnes excusées ayant donné procuration : Madame Nathalie BLANQUET a donné procuration à Monsieur Pascal FOUQUART, Madame Delphine LEMETTRE a donné procuration à Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Franck COUSIN a donné procuration à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Rudy RAGUENET a donné procuration à Monsieur Jérémy ROBILLART, Madame Caroline MELONI a donné procuration à Monsieur Frédéric LOMBART.

Absents : Madame Daisy SCALISE, Monsieur Michel DUEZ.

Secrétaire de Séance : Madame Florence CHAUMORCEL

Rapporteur : Martine CZEKALOWSKI
--

PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE PARTAGÉ - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) SUPRA COMMUNALE

Depuis 2006, le Contrat Enfance Jeunesse a été la démarche contractuelle majeure, portée par les CAF, afin d'encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse.

Ce contrat est à ce jour considéré comme dépassé, du fait notamment de sa complexité qui le rend peu lisible mais aussi par sa lourdeur de gestion.

Aussi, la CAF propose de gagner en efficience en développant un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé : la Convention Territoriale Globale.

Cette convention de partenariat traduira ainsi les orientations stratégiques définies par collectivité en matière de services aux familles.

La Convention Territoriale Globale couvre, dans la plupart des cas, les domaines d'interventions suivants : enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap.

L'échelle d'élaboration du projet est celle de l'intercommunalité. Toutefois, la Convention Territoriale Globale sera cosignée par chaque maire.

Un comité de pilotage sera mis en place.

Cette convention, signée avant la fin de l'année 2022, couvrira la période allant du 01/01/2023 à 31/12/2026.

Vu l'avis favorable de la commission municipale Ville Educative du 20 octobre 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la proposition d'engagement dans la CTG supra communale proposée par la CAF.

Le Conseil Municipal ayant délibéré, décide,

1°) de valider la proposition d'engagement dans la Convention Territoriale Globale supra communale proposée par la CAF

2°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet engagement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi fait en séance les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
François LEMAIRE.



La secrétaire de Séance,
Florence CHAUMORCEL.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Chaumorcel', written over a faint, illegible stamp.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 Novembre 2022

Accusé de réception en préfecture
062-216201863-20221108-2022-095-DE
Date de télétransmission : 15/11/2022
Date de réception préfecture : 15/11/2022